

Conseil Municipal du 04 juillet 2023

Extrait du registre des délibérations

D 7-4/2023

Mobilité

–

Redevance
d'occupation du
domaine public
pour l'AMI mobilité
MEL Vélo
électriques

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 25

Absent : 1

Excusés-représentés : 7

Votants : 32

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de juillet à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 28 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire

Conseillers en exercice

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, Mme WASILKOWSKI, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme YAP, M. GOSTIJANOVIC, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. GARCIA, Mme DUVAUX, Mme BERTHELOT, M. MERCIER, Mme BRILLOT, M. RENOUF.

Absents ayant donné procuration :

M. THIBAUT ayant donné procuration à M. HUYLEBROECK
Mme MARCHAND ayant donné procuration à Mme MASSE
M. LEBLANC ayant donné procuration à Mme WASILKOWSKI
Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration Mme FARINEAUX
M. CRUCHET ayant donné procuration à M EURIN
Mme ANDRÉ ayant donné procuration à Mme DUVAUX
M. RICHER ayant donné procuration à M. GARCIA

Excusé sans pouvoir :

M. PARSY

Mme Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

Rapport de Madame Joséphine FARINEAUX :

Redevance d'occupation du domaine public dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la MEL pour un service de vélos à assistance électrique en semi floating sur le domaine public.

La Ville a confirmé son intérêt pour participer à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) proposé par la Métropole Européenne de Lille (MEL) portant sur la mise en place d'un service de Vélos à Assistance Electriques (VAE) en semi-floating sur le domaine public.

Le semi-floating signifie que les emplacements sur le domaine public ne sont pas libres. Ils sont délimités par marquage au sol mais sans accroche au sol.

Les deux opérateurs désignés par la MEL, qui pilote la procédure dans le cadre de l'AMI, seront les seuls habilités à demander les Autorisations d'Occupation du Domaine Public (AODP) auprès des communes et d'y déployer leurs flottes.

Les AODP seront délivrées par les maires de chaque commune participante pour une durée de 1 an. Celles-ci pourront être renouvelées 2 fois pour un an soit trois ans maximum.

Dans ce cadre, le montant de la redevance applicable doit être définie. Il est proposé de fixer un tarif de 20 euros par an et par engin, en cohérence avec les tarifications proposées sur les autres communes métropolitaines.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L 2125-1 ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le montant de la redevance applicable aux activités commerciales de location en semi-floating de vélos à assistance électrique sur le domaine public ;

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

Ne participe pas au vote : Mme BRILLOT

APPROUVE : le tarif proposé ci-dessus.

AUTORISE : Mme le Maire à signer tous les actes et documents afférents.

DIT : que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,**



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,



Joséphine FARINEAUX